

ARRETE DU MAIRE

ARRETE N°27/2023 du 19 mai 2023

Autorisation de vente au déballage place de la Gare

Le Maire de la commune de Vallorcine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police ;

Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L310-2 et L442-8 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L113-2 ;

Vu la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

Vu le décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 relatif aux ventes en liquidation, ventes au déballage, ventes en solde et vente en magasin d'usine ;

Vu la loi n°87-962 du 30 novembre 1987 relative à la prévention et à la répression du recel et organisant la vente et l'échange d'objets mobiliers et notamment son article 2 ;

Vu la demande formulée le 19 mai 2023 par Laurent GROS, représentant la société GAEC HORTICOLE GROS, tendant à obtenir l'autorisation de procéder, le 21 mai 2023, à une vente au déballage sur la place de la Gare à Vallorcine ;

Considérant la nature de l'opération envisagée « Vente de plantons »

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'entreprise GAEC HORTICOLE GROS est autorisée à procéder le 21 mai 2023 à une vente au déballage « vente de plantons » ;

ARTICLE 2 : L'entreprise GAEC HORTICOLE GROS est autorisée à occuper le domaine public pour une durée d'une journée, sise place de la Gare à Vallorcine ;

ARTICLE 3 : La présente autorisation est délivrée sous réserve du respect des conditions de sécurité ;

ARTICLE 4 : M. le Maire de Vallorcine sera chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à la Gendarmerie, au SDIS et à l'entreprise GAEC HORTICOLE GROS.

Certifié exécutoire le 19/05/2023

Fait à Vallorcine le 19/05/2023

Le Maire,

